

Règlement de fonctionnement CSAPA 37 - Loches

CSAPA 37

Centre de
Soins,
d'Accompagnement et de
Prévention en
Addictologie

CSAPA 37 - Loches

8 rue René Descartes à Loches

Le règlement de fonctionnement du **CSAPA Loches**, établi conformément aux dispositions de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, a été arrêté lors d'une réunion de fonctionnement du service et après consultation du personnel.

Il est annexé au livret d'accueil remis à chaque personne prise en charge et affiché dans les locaux du centre.

Le centre est un service du Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU) de Tours. Il est situé **8 rue Descartes à Loches** (cf. livret d'accueil, plan d'accès).

Le CSAPA de Loches, est animé par une équipe pluridisciplinaire.

ACCUEIL

Le CSAPA de Loches (csapa.loches@chu-tours.fr), est ouvert les mardis, jeudis, et vendredis de 9h30 à 17h30.

Le secrétariat est joignable 02.18.37.05.67. du mardi au vendredi de 10h à 17h. Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, il convient d'appeler le 15 (numéro d'appel national unique pour les urgences médicales) et/ou le 112 (numéro d'appel d'urgence unique européen).

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les modalités de la prise en charge sont convenues avec la personne accueillie et contractualisées dans un document individuel de prise en charge (DIPEC).

Toute dispensation de traitement doit être entérinée par un médecin du centre.

L'évaluation initiale et la prise en charge sont pluridisciplinaires.

Toutes les informations recueillies au cours de la prise en charge sont consignées dans un dossier informatisé du CHRU de Tours retraçant les différents entretiens, consultations, examens, ...

Ce dossier est soumis aux règles de confidentialité et de communication en vigueur concernant les données à caractère personnel.

DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

La prise en charge est menée dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie qui énonce notamment les droits généraux suivants :

- principe de non-discrimination,
- · droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté,
- droit à l'information,
- principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne,
- droit à la renonciation,
- · droit au respect des liens familiaux,
- droit à la protection, à l'autonomie,
- principe de prévention et de soutien,
- · droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie,
- respect de la dignité de la personne et de son intimité.

GRATUITÉ DES PRESTATIONS DE SOINS

Le système de prise en charge garantit la gratuité des prestations dispensées.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ

La personne accueillie peut bénéficier à sa demande, de l'anonymat des données la concernant.

L'ensemble des membres de l'équipe est soumis au secret professionnel afin de garantir la confidentialité des informations nécessaires à la prise en charge des usagers.

PARTICIPATION DES USAGERS

Une enquête de satisfaction est annuellement menée au sein du **CSAPA de Loches**. Elle vise à promouvoir les droits des usagers et des personnes accueillies ou suivies dans l'établissement et à associer pleinement les patients et/ou leurs proches à la vie du centre.

Les données issues de cette enquête sont anonymisées avant traitement et synthèse. Les résultats sont communiqués aux personnes accueillies ou prises en charge sous la forme d'un affichage interne ou à l'occasion de groupes de paroles spécifiquement organisés autour de ce thème.

Une boîte à idées est également en place pour permettre à tous de s'exprimer.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Nul ne peut pénétrer dans les locaux du CSAPA de Loches sans autorisation.

En tout état de cause, toute personne accueillie devra se conformer aux règles d'accès et de circulation en vigueur au centre, notamment celles relatives à la sécurité incendie.

Elle ne devra causer aucun désordre en quel que lieu que ce soit et nuire au bon déroulement des activités du service.

L'introduction de substances psycho-actives et d'alcool dans les locaux du centre est interdite.

Les animaux sont interdits dans les locaux du centre.

RESPECT DU VOISINAGE

Afin de respecter le lieu et son environnement immédiat et de garantir l'anonymat de chacun, il convient d'éviter de se regrouper et de stationner devant l'entrée du centre.

INTERDICTION DE FUMER

Le centre est soumis à la réglementation en vigueur concernant les fumeurs, et l'ensemble de ses membres s'inscrit dans la démarche globale «Hôpital sans tabac».

RESPONSABILITÉS

La personne accueillie devra respecter l'intégrité des locaux, des biens et équipements du centre. Elle devra, également, adopter un comportement civil à l'égard des autres usagers et de l'ensemble des membres de l'équipe.

Le cas échéant, il pourra être fait appel aux forces de l'ordre et la responsabilité civile et pénale de la personne pourra être recherchée. La poursuite de la prise en charge pourra être remise en cause; jusqu'à l'exclusion du centre.

MES NOTES



► CSAPA de Loches (csapa37.loches@chu-tours.fr)
Accueil les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 17h30.

Le secrétariat est joignable 02.18.37.05.67. du mardi au vendredi de 10h à 17h.

